

On assure que le Sénat vient d'être saisi d'une pétition signée d'un assez grand nombre de négociants et d'industriels parisiens demandant la modification des articles du Code civil relatifs au partage des successions; en d'autres termes, la liberté de tester dans l'intérêt du développement du commerce.

Adrien Marx vient de recevoir de M. Monnier, le précepteur du Prince Impérial, une lettre contenant les remerciements de l'Empereur pour l'article qu'il a récemment consacré dans l'Érudition au jeune prince. Son Altesse a envoyé en même temps à M. Marx un porte-crayon d'or surmonté d'un beau brillant.

Le commandant Brian, qui vient d'être tué au Mexique, était le fils unique du baron Brian, ancien rédacteur en chef de la Quotidienne et de l'Union.

Pour toute la correspondance : J. Reboux.

#### BULLETIN INDUSTRIEL & COMMERCIAL.

Le bilan de la Banque de France ne présente de différences saillantes que sur deux chapitres. Les comptes particuliers se sont élevés de 165 à 196 millions à Paris et de 27 à 33 millions dans les succursales. Cette augmentation de 36 millions s'explique assez par les appréhensions que la situation politique actuelle inspire aux capitaux. Le portefeuille s'est accru de 30 millions, savoir : 20 millions à Paris et 10 millions dans les succursales. — L'encaisse métallique est montée de 517 à 526 millions. — La circulation des billets a augmenté de 14 millions; elle est à 904 millions. — Le compte du Trésor a flechi de 106 à 91 millions. — Le chapitre des avances s'est élevé de 2 millions.

Il résulte des documents statistiques réunis par l'administration des douanes, que le total de la valeur des marchandises importées pendant les trois premiers mois de l'année courante s'élève à 702 millions 287,000 francs. Ce chiffre n'était, pour l'époque correspondante de 1885, que de 573 millions 717,000 francs.

Les marchandises exportées par notre commerce, du 1er janvier au 31 mars, représentent une valeur totale de 949 millions 068,000 francs, dépassant de près de 300 millions la valeur des exportations qui ont eu lieu dans les trois premiers mois du dernier exercice.

Tandis que nous n'avons exporté pendant le premier trimestre écoulé que 111 millions environ d'or, d'argent et de platine, les importations de ces mêmes matières ont atteint le chiffre de près de 189 millions.

Enfin, si nous interrogeons dans ce document officiel le résumé des perceptions opérées pour les deux services des douanes et des contributions indirectes, nous voyons que, déduction des sommes dues pour primes et drawbacks, le reste acquis au trésor pour les trois premiers mois de 1886 excède 183 millions, tandis que le premier semestre de 1885 n'avait laissé au trésor qu'un résultat net de 156 millions et demi environ.

La Renaissance Louisianaise contient, sur la production du coton dans le Sud, des renseignements qui ont appelé l'attention du commerce de nos diverses places. Cette feuille assure que les terres mises en culture cette année atteignent à peine un tiers de l'exploitation de 1860, qui est considérée au reste comme l'année la plus féconde de l'industrie cotonnière, puisqu'elle a produit cinq millions de balles en chiffres ronds. Avec ces données pour bases, le calcul de la récolte sur pied se présenterait de lui-même avec sa solution : on aurait environ un tiers de cinq millions de balles, soit 1,700,000 balles à peu près. Quant aux existences actuelles du coton, elles ne dépasseraient pas 500,000 balles. Le même journal s'applique à démontrer que la population nègre, et notamment la classe des travailleurs, aurait diminué de moitié depuis quatre ans. La guerre, les maladies et l'émigration ont, en effet, contribué à faire disparaître un nombre considérable de noirs, et il est nécessaire que ces pertes soient réparées par une sorte de colonisation blanche que l'on attend du Nord.

#### CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Par arrêté préfectoral, l'ouverture de la deuxième session des Conseils municipaux est fixée du 5 au 10 mai.

On sait que le Conseil municipal se réunit ce soir; nous avons publié l'ordre du jour de cette séance dans notre avant-dernier numéro.

Voici la liste des jurés pour les assises du deuxième trimestre qui s'ouvriront à Douai, le lundi 7 mai 1886 :

##### JURÉS TITULAIRES, MM.

Bulleau, brasseur et adjoint, à Pont-à-Marcq.  
Prouost, rentier à Roubaix.  
Warin, rentier à Bourbourg.  
Thomassin, propriétaire à Douai.  
Desurmont, filateur à Seclin.  
Dafresnois, cultivateur à Genech.  
Mascaux, brasseur à Saulzoir.  
Coupé, fabricant de sucre à Férin.  
Yves, conservateur des hypothèques à Avesnes.  
Delcourt-Basiez, cultivateur à St-Amand.  
Defontaine, négociant à Tourcoing.  
Rebouxin, receveur d'enregistrement à Douai.  
Beltremieux, fabricant à Larnoy.  
Margerin, propriétaire à Bouchain.  
Mary, cultivateur à Noyelles.

Langlume des Angles, propriétaire à E. h. Verrièle, cultivateur et maire à Winnoczele.

Renoite-Roux, nég. à Valenciennes.  
Poteau, fabricant de chaussures, propriétaire à Ennes-en-Weppes.

Ernoult-Delattre, apprêteur à Roubaix.  
Ochin, propriétaire à Attiches.

Menard, négociant à Houdain.  
Lerat, marbrier à Houdain.  
Thouvenin, lieut.-col. en ret. à Gravelines.

Mandron, négociant à Louvignies-Bavay.  
Boduin, rentier à Valenciennes.  
Hache-Delobelle, cultivateur à Rumegies.

Bracq, fabricant de sucre à Vendegies-sur-Ecaillon.  
Grimbert, notaire honoraire à Caudry.

Cheux, épicer à Armentières.  
Dilly, cultivateur et adjoint à La Bassée.  
Deciemy, notaire à Soire-le-Château.

Legendil, cultivateur à Contigny.  
Lienard, fermier à Flers.  
Mary, cultivateur à Aymeries.

Blossier, négociant à Lille.  
JURÉS SUPPLÉMENTAIRES, MM.  
Demasur, lieut.-col. en ret. à Douai.

Moreau, peintre en bâtiments à Douai.  
Lagache de Bourgies, propriétaire à Douai.  
Delebecque, avocat à Douai.

On a annoncé récemment les préparatifs d'un projet de loi relatif aux indemnités à accorder aux propriétaires des bêtes à cornes abattus par suite de l'invasion du typhus contagieux. Il serait question de fixer ces indemnités aux deux tiers de la valeur, pour les animaux malades, et aux trois quarts lorsqu'il sera reconnu, après la mort, que l'animal abattu comme suspect était sain.

Depuis le 1er mai, l'emploi de payeur du département du Nord a cessé d'exister. M. Dailhis, titulaire de cet emploi, nommé receveur particulier de la Charente-Inférieure, a quitté Lille pour se rendre à son nouveau poste.

A l'avenir, les paiements du ressort de cette administration qu'une décision récente a supprimée, s'effectueront, pour Lille et l'arrondissement, à la Recette générale, rue d'Anjou, 2.

On voit en ce moment circuler dans le petit commerce des pièces de monnaie de cinq et dix centimes évidemment composées de mauvais cuivre. Elles sont faciles à reconnaître par leur mauvais métal qui ne ressemble en rien au bronze et par leurs reliefs qui n'ont rien de la netteté des pièces frappées par nos puissantes machines.

On écrit de Lille :

« Lundi dernier a eu lieu l'installation de M. Victor Delannoy à la cure de Saint-André. Une foule considérable se pressait aux abords et dans l'intérieur de l'église décorée avec goût. Toutes les cérémonies de l'installation furent suivies avec une religieuse attention. Enfin, Monsieur l'archiprêtre conduit en chaire le nouveau pasteur. M. Victor Delannoy, dans une allocution très-belle et très-touchante, rappela les travaux de son prédécesseur; son zèle pour la Maison de Dieu; son amour pour les pauvres; les leçons qu'il donna à ses paroissiens dans sa vie comme dans sa mort. Puis, il déclara ce qu'il voulait être lui-même pour les fidèles confiés à ses soins : « Je veux, a-t-il dit, me dévouer, me sacrifier pour vos âmes, aussi je me donne à vous tout entier : mon temps, ma personne vous appartiennent. Et avec vous, cher pauvres, je partagerai volontiers mes modestes ressources; car les pauvres, sont les trésors du prêtre, et ses véritables richesses ce sont celles qu'il amasse au ciel par ses aumônes. Mon ambition, chers pauvres, c'est d'emporter, en mourant, vos larmes et vos prières. Ces paroles sorties du cœur emurent profondément l'assemblée et lui inspirèrent pour le nouveau pasteur une vive sympathie. La cérémonie se termina par la bénédiction du Très-Saint-Sacrement. »

Des préparatifs se font en ce moment à l'hospice des Petites Sœurs des Pauvres pour la consécration de la chapelle qui doit avoir lieu dans le courant de ce mois.

On vient de créer à l'Académie impériale de Lille (succursale du Conservatoire de Paris), une classe d'Harmonie. Nos lecteurs apprendront avec satisfaction que M. Victor Delannoy, notre concitoyen, a été nommé à l'unanimité professeur de ce nouveau cours dont la création permettra aux élèves de compléter leurs études musicales.

M. Glorieux, l'aéronaute roubaisien, a fait une ascension à Nantes dimanche dernier, avec le ballon le Zodiaque. Le temps était peu favorable; la pluie augmentait considérablement le poids du Zodiaque, de la nacelle et du réseau, et la violence du vent pouvait faire craindre à M. Glorieux d'être poussé vers les maisons voisines avant de s'être suffisamment élevé. Une personne s'était offerte pour accompagner l'aéronaute, mais, après plusieurs essais, celui-ci dut reconnaître l'impossibilité de l'emmener. M. Glorieux partit donc seul. Le Zodiaque s'éleva rapidement dans la direction du Sud et ne tarda pas à se perdre dans les nuages, très-bas en ce moment. M. Glorieux naviguait alors en plein soleil pendant qu'au dessous de lui les curieux qui levaient la tête recevaient des gouttes de pluie sur le visage.  
Au bout de dix minutes, dit le Phare de la Loire auquel nous empruntons ces détails, M. Glorieux songea à opérer sa

descente; il allait toucher terre et jeter l'ancre, lorsqu'il entendit le sifflet d'une locomotive; le Zodiaque allait s'abattre près de Chantenay, devant un train. L'aéronaute n'eut que le temps de jeter du lest pour remonter. Quelques instants après, le Zodiaque, ayant traversé la Loire, tombait à la Pagerie, commune de Bonguenais, dans des vignes où l'ancre avait mordu au sommet d'un grand arbre. Les paysans qui se trouvaient en cet endroit aidèrent de tout leur pouvoir à la descente. Ils montèrent sur l'arbre et coupèrent la corde. Ces braves gens refusèrent d'abord toute récompense, et ne cédèrent ensuite qu'aux cordiales instances de M. Glorieux en acceptant le prix de leurs services.

Un gendarme a également rendu tous les services imaginables à M. Glorieux, qui, parti de Nantes à 6 heures, était de retour à minute, avec le Zodiaque.

Notre aéronaute a dû faire jeudi une nouvelle ascension et il en opérera une troisième le dimanche 6 mai. Ce dernier jour il emmènera un mouton, vivant, bien entendu, qui opérera sa descente dans un parachute.

MM. Leblan frères, filateurs à Lille, ont été reçus dimanche par l'Empereur, et ont eu l'honneur de soumettre à sa Majesté des échantillons de toile tissée par eux avec du lin récolté en Algérie.

Sa Majesté, qui s'intéresse beaucoup au développement de l'industrie linière et de la culture des textiles en Algérie, a examiné avec un vif intérêt les échantillons qui lui étaient soumis, et a daigné exprimer à MM. Leblan toute sa satisfaction pour les efforts qu'ils ont faits dans l'intérêt de l'Algérie.

On lit dans un journal de Boulogne :

« On sait que le tronçon de Calais à Marquise est en voie d'exploitation pour les marchandises. Quant au tronçon de Marquise à Boulogne, les travaux avancent d'une manière rapide; les deux tunnels sont terminés, ainsi que le pont de la rue Royale et le viaduc sur la Liane. Il reste à faire la tête d'entrée du tunnel des Tintelleries. On pose les rails. Il est à croire que le chemin pourra être mis en exploitation dans deux ou trois mois. »

Dans son audience d'hier, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi des sieurs Guido Benatti et Martin Colardre contre l'arrêt de la cour de Douai du 20 décembre 1865.

#### COURS PUBLIC DE CHIMIE

Lundi 7 mai, à 8 heures du soir

De l'alcool pur.

Historique de l'alcool. Moyen facile et prompt d'obtenir de l'alcool tout-à-fait pur. Composition élémentaire de l'alcool pur. Synthèse de l'alcool pur par Berthelot. Ethyle. Propriétés de l'alcool. Combustions humaines ou spontanées. Dangers que présente l'usage habituel de liquide alcoolique. Aldéhyde. Lampe sans flamme. Une bonne liqueur.

#### COURS PUBLIC D'HISTOIRE NATURELLE

Mercredi 9 mai, à 8 heures du soir.

1° Modification de l'appareil circulatoire dans l'ensemble du règne animal.  
2° Respiration. Appareil respiratoire de l'homme. Mécanisme de l'inspiration et de l'expiration.

#### COURS PUBLIC DE DROIT COMMERCIAL

Le cours public de Droit commercial n'aura pas lieu jeudi prochain 10 mai, jour de l'Ascension.

Pour toute la chronique locale: J. REBOUX.

#### THÉÂTRE

Jeudi prochain, commence la dernière période de l'année théâtrale. M. Steiner s'est engagé à donner un mois d'opéras comiques et d'opérettes, de comédies et de vaudevilles; il a tenu à observer toutes les clauses du cahier des charges. Pour tenir la promesse donnée, il n'a pas reculé devant des sacrifices très lourds, surtout après la fin malheureuse de la première partie de l'année.

Malgré notre répugnance à réveiller un souvenir fâcheux pour tous, nous ne pouvons taire complètement la cause des pertes subies par la direction, pendant le dernier mois. — Un malentendu, à notre avis, a amené tout. Mais il n'est pas de malentendu qui ne finisse par être expliqué... et mieux : être oublié. Qu'on oublie donc de part et d'autre.

Beaucoup de directeurs eussent profité de l'opposition manifestée pour se retirer, heureux d'échapper à une condition doublement onéreuse par cette opposition même. M. Steiner a cru devoir remplir son mandat jusqu'au bout. — Il a pensé que le bon sens, la loyauté du public, le soutiendraient dans ce dernier mois.

Si la troupe est bonne, on viendra l'écouter sans parti-pris. — Ce n'est pas ici une faveur qu'on lui ferait, ce serait un acte de justice, de bon goût tout simplement. Qu'on vienne donc juger la troupe d'opéra-comique.

Les artistes ont fait leurs preuves dans des villes classées.  
Nous ajoutons que Roubaix, ville industrielle de premier ordre, peut exiger d'être traitée aussi en grande ville, quant aux questions artistiques. Accueillir favorablement les artistes d'un talent réel, est le meilleur moyen d'en attirer d'autres.

C'est assurer l'avenir du théâtre. Or, Roubaix doit prétendre à ne pas rester éternellement, sous ce rapport, à la remorque de Lille.

Par sa supériorité d'exécution (comparée avec celle du grand théâtre de Lille) dans plusieurs œuvres nouvelles, celui de Roubaix a déjà fourni de bons arguments en ce sens.

Le public jugera avec calme, avec justice, sans passion, des artistes qui doivent s'attendre, dans une ville de cette importance, à être accueillis comme ils l'ont été ailleurs : avec impartialité.

Nous donnons ci-après le tableau de la troupe :

#### ADMINISTRATION

MM. STEINER MEYRAN, directeur;  
TOUROUL, régisseur général, parlant au public;  
JARDIN, 2<sup>me</sup> régisseur;  
STRÉLETZKIE, chef d'orchestre;  
ASTIER, chef machiniste;  
DIVRY, contrôleur;  
LEVEUGLE, buraliste;  
BERNARD, souffleur;

#### OPÉRETTES, OPÉRAS-COMIQUES.

MM. GÉRAZZER, baryton, basse chantante;  
BONNET, ténor;  
MÉLINGUE, ténor comique;  
TOUROUL, faucon;  
NITSCH, des 2<sup>es</sup> ténors;  
JARDIN, 2<sup>me</sup> ténor;  
MM<sup>mes</sup> GÉRAZZER, jeune chanteuse, forte dugazon;  
NITSCH, 1<sup>re</sup> dugazon;  
ANTONIA, 2<sup>me</sup> dugazon;  
CONSTANT, duègne;

#### COMÉDIES, ET VAUDEVILLES.

MM. STEINER-MEYRAN, 1<sup>er</sup> rôle. (POUR LA SAISON D'ÉTÉ SEULEMENT.)  
NITSCH, jeune premier, jeune 1<sup>er</sup> rôle.  
MÉLINGUE, premier comique en tous genres;  
TOUROUL, premier comique marqué, faucon;  
GÉRAZZER, rôles de genre;  
JARDIN, 2<sup>me</sup> comique, des amoureux;  
BONNET, des amoureux;  
MM<sup>mes</sup> CLAUDIA, jeune première, ingénuité;  
NITSCH, 1<sup>re</sup> soubrette, jeune 1<sup>re</sup> chanteuse, des travestis;  
ANTONIA, jeune coquette, amoureux;  
CONSTANT, duègne;  
MATHILDE, des soubrettes;  
BETZY, accessoires utiles.

MM. les artistes musiciens qui désiraient faire partie de l'orchestre du théâtre de Roubaix, sont priés de s'adresser à M. Steiner-Meyran, Directeur, rue Blanchemalle, n° 14, tous les jours de deux à quatre heures de l'après-midi.

#### Tribunaux

Nous avons rapporté dernièrement un arrêt de la Cour de cassation du 16 janvier précédent relatif aux règlements de fabrication.

La concision de l'article nous fait craindre qu'on n'ait pas saisi le sens exact de cet arrêt. Pour prévenir toute fautive interprétation nous en donnons aujourd'hui le texte :

« La cour,  
» Vu l'article 1134 du Code Napoléon.  
» Attendu que Cornilleau demandait l'exécution d'une convention qu'il prétendait exister entre lui et la femme Marchand, que la demande était fondée sur l'art. 1134 du Code Napoléon;  
» Que pour repousser cette demande le Conseil de prud'hommes du Mans s'est fondé sur ce que cette convention ne pourrait résulter que de stipulations expresses, signées des deux parties.  
» Mais attendu qu'à raison de la qualité des parties et de la nature des conventions, la preuve pouvait s'en faire par témoins et même par de simples présomptions.  
» Que dès lors le Conseil de Prud'hommes a enlevé au demandeur un des moyens légaux de justifier sa demande. »

Cet arrêt ne décide pas, comme on aurait pu le croire, que le règlement de fabrication est obligatoire par le seul fait de son apparition dans l'atelier.

Pour qu'un tel règlement forme la loi des parties, il faut qu'une convention préalable à l'engagement soit intervenue entre le maître et l'ouvrier; la cour pose seulement en principe qu'il n'est pas nécessaire que cette convention soit écrite et signée et que l'existence peut en être prouvée selon les règles ordinaires du droit en matière de preuve.

Il est du reste à observer que la convention n'est indispensable qu'à l'égard des règlements qui dérogent aux usages de la localité; ceux qui consacrent dans leurs dispositions ces usages sont obligatoires sans convention préalable par la raison qu'en matière d'industrie les usages font loi et que nul n'est censé ignorer la loi.

La Cour impériale de Colmar a rendu, dans son audience du 19 février 1866, à l'occasion d'un procès intenté à M. Helbig, éditeur des Affiches de Schlestadt, un arrêt qui intéresse à la fois la presse et le public et d'où il résulte que le journaliste qui, de bonne foi et sur une communication officielle du parquet, a attribué à tort à un individu une condamnation

correctionnelle encourue par une autre personne, a réparé suffisamment sa faute involontaire en rectifiant spontanément le fait dans le numéro suivant de son journal, alors que rien n'était établi que, dans l'intervalle de l'insertion première à la rectification, le préjudice possible se soit réalisé.

Dans ces circonstances, aucune condamnation en dommages-intérêts ne saurait être prononcée contre lui. (Code Napoléon, art. 1382; Code d'Instruction criminelle, art. 1<sup>er</sup>).

#### FAITS DIVERS

On nous écrit de Paris :

« Mercredi, vers quatre heures, au moment où l'Empereur rentrait en voiture et traversait le jardin des Tuileries, une femme âgée, ayant l'apparence d'une ouvrière aisée, s'est précipitée au devant des chevaux en présentant une supplique. Bien qu'il soit interdit d'aborder l'Empereur, Sa Majesté, par exception, a fait arrêter la voiture, a pris la demande, l'a lue et a donné l'ordre de faire entrer cette personne au palais et de la conduire à son cabinet, où elle a été immédiatement reçue. On prétend que cette personne venait implorer la munificence de l'Empereur, en faveur de ses maîtres, honnêtes commerçants menacés d'une catastrophe. »

— M. Henri Casterman, imprimeur à Tournai, vient de recevoir de S. S. Pie IX, la croix de chevalier de Saint-Sylvestre.

— Le projet gigantesque de la traversée des Alpes par le Saint-Gothard, après avoir été dix ans entiers l'objet d'études minutieuses, a été adopté définitivement par le gouvernement italien. Dans un travail récent, le Journal des Travaux publics donne un aperçu des proportions colossales de l'entreprise, qui réclamera onze années pour sa complète exécution. Le tunnel aura 34,000 mètres de longueur, en comprenant les passages couverts nécessaires dans les endroits menacés par les avalanches.

Comme le tunnel du Mont-Cenis, il n'exigera de puits que sur une faible partie de son étendue. Ces puits seront au nombre de quatre. Le plus profond aura trois cents et quelques mètres. L'entrée méridionale du plus grand souterrain s'élèvera à 1,430 mètres au-dessus du niveau de la mer, et la sortie du côté Nord à 1,110 mètres, le point culminant étant de 1,137 mètres. Les portions horizontales de tout le chemin ne mesurent pas 14,000 mètres. Le maximum d'inclinaison sur le versant italien ne dépasse pas 27 millimètres. L'inclinaison moyenne se maintient environ à 15 pour 1,000.

Sur les rampes de 4 millimètres, on emploiera des machines ordinaires; sur celles présentant une plus grande pente fonctionneront des machines spéciales.

La dépense du tunnel seule est évaluée à 70 millions. L'ensemble de la ligne, en moyenne, reviendrait à un million deux cent mille francs par kilomètre.

— Le Courrier des Etats-Unis nous donne, dans son numéro du 14 avril, les renseignements qu'on va lire sur l'arrestation de Lamirande, à New-York :

« Les correspondances de France ont annoncé récemment la disparition du caissier de la succursale de la Banque de France à Poitiers, laissant un déficit de 800,000 francs. Cet individu vient d'être arrêté au Metropolitan-Hôtel, à New-York; voici les détails que nous avons recueillis sur son voyage et son arrestation :

» Il est parti de Liverpool par le Moravian, et est arrivé à Portland le 29 mars dernier. Son départ ayant été constaté par la police anglaise, un agent de la police secrète de Paris est parti à sa poursuite, et est arrivé à New-York le 31 du même mois.

» L'affaire a été remise par M. le consul de France entre les mains de MM. Coardet frères, qui se sont rendus à Québec, où ils se sont mis en rapport avec plusieurs passagers du Moravian, qui se trouvaient dans cette ville.

» Ils ont appris que l'individu qu'ils cherchaient voyageait sous le nom de Thiébaud, et était parti pour Boston. Ils suivirent sa trace de Québec à Boston, puis de Boston à New-York, jusqu'au Metropolitan-Hôtel, d'où il se préparait à partir pour la Nouvelle-Orléans par voie de Philadelphie.

» Une partie de l'argent détourné au préjudice de la Banque de France a été retrouvée en possession du prisonnier, dont le nom véritable paraît être Surand Lamirande. Il est aujourd'hui confiné à la prison de Ludlow street, en attendant que son extradition soit autorisée, s'il y a lieu, par les autorités américaines.

» Lamirande déclare que, sur les sommes qu'il a soustraites, il ne lui reste plus que 150,000 francs, dit-il, lui ayant été soustrait à Ostende. Il admet le détournement dont il est accusé, et consent à se constituer prisonnier sans contester. Il est donc probable qu'il n'y aura pas lieu à débatta son extradition, et qu'il sera simplement reconduit en France, sans autre formalité, par l'agent envoyé à sa poursuite.

» On pense que, sur les 800,000 francs détournés, 400,000 francs ont été dissipés au jeu ou autrement, et 400,000 francs ont été mis en lieu de sûreté.

— On avait découvert, il y a quelque temps, que Benjamin Wilkins, caissier de la caisse d'épargne de Worcester, en Angleterre, s'était enfui en Amérique, emportant presque un million.

Un agent de la police secrète anglaise